



N°DEL38-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION ESPRIT DU SUD 40

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL38_2022-DE



Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Fondée le 20 décembre 2018, l'association Esprit du Sud 40 a pour vocation de promouvoir, valoriser et préserver les cultures locales qui font des Landes un espace de partage et de bien vivre. Elle unit les collectivités, les chambres consulaires, les fédérations mais aussi tous les particuliers qui se retrouvent dans ses valeurs. L'association entend notamment rappeler que la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels, tant qu'elles ne portent pas atteintes aux droits de l'Homme, doivent être respectées et pouvoir se transmettre en toute liberté.

Les différentes formes de chasse, de pêche, de tauromachie, les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie ainsi que les manifestations folkloriques, sportives et culturelles, la valorisation et la transmission de la langue occitane de Gascogne, participent à cet Esprit du Sud qui repose sur un patrimoine ancestral amplement partagé dans nos régions, et qu'il appartient à l'Etat de préserver.

L'association Esprit du Sud et l'AML ont sollicité le Grand Dax afin que le conseil communautaire approuve la « charte des libertés et de la diversité culturelle », annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, le Grand Dax est invité à verser à l'association une cotisation de soutien de 50 €, les crédits sont prévus sur le budget cabinet.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (56 VOTANTS : 52 POUR et 4 ABSTENTIONS),

Article 1 : APPROUVE la charte des libertés et de la diversité culturelle jointe en annexe

Article 2 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Dax à l'association « Esprit du Sud 40 » dont les statuts sont annexés à la présente délibération, pour une cotisation annuelle d'un montant de 50 € au titre de l'année 2022.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 mai 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.